

Montréal, 11 décembre 2024

À l'attention de :

Parcs Canada

Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent

Objet : Appui et commentaires concernant l'agrandissement du parc marin

À qui de droit,

Au nom de l'Institut de Recherche en Histoire Maritime et Archéologie Subaquatique (IRHMAS), nous souhaitons apporter nos commentaires dans le cadre de la consultation publique sur l'agrandissement du Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent. En tant qu'organisme à but non lucratif dédié à l'étude, à la protection et à la mise en valeur du patrimoine archéologique maritime et subaquatique canadien, nous désirons exprimer notre appui à cette initiative et souligner l'importance de valoriser les recherches portant sur les aspects culturels et patrimoniaux du territoire concerné.

Tel que le document de consultation le précise :

« Le territoire proposé pour l'agrandissement du parc marin témoigne d'un riche patrimoine historique. Sa valeur culturelle est immense. Le fleuve Saint-Laurent fait partie du registre du patrimoine culturel du Québec en raison de son importance dans l'identité, l'histoire et la culture des Québécois, de même que pour son rôle dans l'économie, puisqu'il relie l'intérieur du continent à l'océan Atlantique »

Le portrait culturel présenté dans le document de consultation met en lumière une grande diversité de ressources historiques et archéologiques qui témoignent de l'occupation humaine du territoire. L'agrandissement proposé du parc marin ouvre la porte à de nouvelles découvertes, en particulier :

- **Les sites archéologiques autochtones axés sur l'exploitation des ressources maritimes**
Leur exploration et mise en valeur permettraient de mieux comprendre les interactions historiques des communautés autochtones locales tout en offrant des possibilités de collaboration et de mise en place de projets d'archéologie citoyenne. La mise en place d'incitatifs à la recherche et à la préservation de ces ressources bénéficierait aux communautés locales et au public.

L'ajout de territoires doit également inclure une préoccupation accrue pour les autres témoins culturels et patrimoniaux, qu'ils soient anciens ou contemporains. Nous notons par exemple:

- **La pêche à la fascine**, reconnue comme patrimoine immatériel au Québec, est une pratique nécessitant davantage de ressources pour sa transmission et sa préservation. Des recherches sur d'éventuelles vestiges archéologiques associées à cette activité pourraient enrichir le portrait culturel.
- La **navigation historique et la transformation des pratiques maritimes** dans l'estuaire et le Saguenay, notamment en lien avec le cabotage, la construction navale, et les infrastructures comme les scieries en bordure du fleuve et du Saguenay, méritent également d'être documentées et mises en valeur.

À ce titre, le territoire d'agrandissement proposé présente un **fort potentiel pour la découverte et la protection des vestiges subaquatiques**. Les épaves mentionnées dans le document de consultation telle que l'épave de l'île Verte (1930), celle du *Donnacona* (1942) et le *SS Canadian* (1857) ne sont qu'un échantillon. Parmi d'autres exemples notables figurent les épaves des voiliers marchands *Scotsman* (1846) et la présumée *Minerve* (1820), qui reposent dans cette zone et offrent une opportunité unique d'étudier le commerce entre le Canada et la Grande-Bretagne au début du XIX^e siècle. Nous croyons essentiel de mettre en œuvre des mesures spécifiques pour identifier, protéger et valoriser ces vestiges.

Nous soutenons fermement le constat du document soulignant le besoin de renforcer la protection de l'estuaire. L'agrandissement du parc marin constitue une démarche pertinente pour atteindre cet objectif. Par ailleurs, nous croyons que ce territoire peut devenir un véritable laboratoire scientifique où des recherches pluridisciplinaires permettraient de mieux comprendre l'histoire et l'utilisation humaine du fleuve au fil du temps.

En somme, l'IRHMAS encourage pleinement cette initiative et réaffirme son engagement à contribuer au projet grâce à son expertise en archéologie subaquatique. Depuis 2021, notre institut bénéficie d'un protocole d'entente avec Parcs Canada visant la coopération scientifique pour l'étude et la protection du patrimoine maritime et subaquatique québécois et canadien. Nous serons attentifs au développement de ce projet et sommes prêts à collaborer avec vous pour assurer la reconnaissance, la protection et la mise en valeur de ce patrimoine exceptionnel.

Nous vous remercions de l'attention portée à nos observations et demeurons disponibles pour toute discussion ou collaboration future.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Daniel LaRoche
Président